



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-078 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX,

MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLE, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAÏLLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ,

MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Établissement d'accueil du jeune enfant de Croisilles - Subvention PIAJE et Fonds propres Caf du Pas de Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque au Conseil de Communauté le projet d'acquisition de la micro crèche de Croisilles qui a cessé son activité l'an dernier faute de rentabilité ainsi que le projet d'extension de ce bâtiment pour passer de 10 à 16 places.

Monsieur le Président rappelle la stratégie de l'intercommunalité dans le domaine de la petite enfance reposant sur l'animation d'un relais petite enfance qui couvre l'ensemble du territoire communautaire et le fonctionnement de trois établissements d'accueil du jeune enfant présents sur les communes de Bapaume, Hermies et St Léger les Croisilles.

Monsieur le Président fait état de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 cosignée entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui confirme la volonté d'accompagner, de développer et de créer des structures d'accueil du jeune d'enfant.

La CNAF est convaincue que la fréquentation régulière d'un mode d'accueil collectif de qualité, ludique et sécurisant a des effets bénéfiques sur le développement de l'enfant. Confrontée à plusieurs risques (pénurie des professionnels petite enfance avec une forte baisse du nombre d'assistants maternels, difficultés de financement des nouveaux projets d'accueil, ...) la convention d'objectifs et de gestion a inscrit des crédits budgétaires pour dynamiser ce secteur fragilisé en soutenant, développant et diversifiant les solutions de gardes pour les familles.

Monsieur le Président précise ensuite que le projet d'acquisition et d'extension de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Croisilles portant sur une structure d'accueil fonctionnant sur cinq jours par semaine avec une capacité d'accueil de seize enfants a suscité l'intérêt de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais, de la Mutualité Sociale Agricole et du Département. Cette nouvelle structure viendrait se substituer à la structure actuelle, installée depuis quelques années dans la salle des fêtes de St Léger, qui ne fonctionne que trois jours par semaine avec une capacité limitée à dix enfants.

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°2023-116 du 14 décembre 2023 par laquelle le conseil de communauté a approuvé le programme de travaux et a autorisé le dépôt d'un dossier auprès des services de l'État au titre de la programmation DETR 2024.

Monsieur le Président indique la nécessité de solliciter les financements de la caisse d'allocations familiales du Pas de Calais au titre des crédits du Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) et des fonds propres de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

Le tableau de financement de cette opération a été arrêté comme suit :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Acquisition immobilière/Foncière	406 000,00 €	DETR	0 €	
Travaux (à détailler)		Conseil Départemental	9 600,00 €	1,1 %
Extension - Gros Œuvre	152 000,00 €	Conseil Régional	0 €	
Extension - Couverture, bardage	30 000,00 €	Fonds de concours	0 €	
Extension - cloison, plâtrerie	7 000,00 €	Autre (à détailler)		
Extension - Menuiserie ext	35 000,00 €	CAF Fonds PIAJE	218 000,00 €	23.37 %
Extension - Menuiserie int.	31 000,00 €	CAF Fonds propres	100 000,00 €	10.72 %
Extension - Electricité	22 000,00 €	MSA	30 000,00 €	3.22 %
Extension - Plomberie	41 000,00 €			
Extension - Peinture, sol souple	26 500,00 €			
Extension - faux plafond	13 000,00 €			
Extension - Carrelage, Faïence	9 000,00 €			
Extension - Vrd, clôture	18 000,00 €			
Autres (honoraires)	39 500,00 €			
Architecte	32 500,00 €			
Notaire	4 500,00 €			
SPS	6 000,00 €			
Bureau de Contrôle	16 000,00 €			
Autres études (thermiciens, géomètre)	31.000,00 €			
Mobilier, informatique, Aménagement extérieur				
Aléas	13 000,00 €			
		Sous TOTAL € HT	357 600,00 €	38,32 %
		Fonds propres	575 400,00 €	61.68 %
		Emprunt		
		Sous TOTAL € HT	575 400,00 €	61,68 %
TOTAL DEPENSES € HT	933 000,00 €	TOTAL RESSOURCES € HT	933 000,00 €	100,00 %

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 062-200035442-20240617-DEL2024_078-DE



Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) :

- le dépôt auprès des services de la caisse d'allocations familiales du Pas de Calais d'une demande d'aide financière sur le programme de travaux d'extension de la micro-crèche de Croisilles au titre du plan d'investissement d'accueil du jeune enfant et d'une demande de financement sur ce même programme au titre des fonds propres de la caisse ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes d'aide financière ;
- de faire recette des subventions qui seront attribuées.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES
COTTEL
Date : 25/06/2024
Jean-Jacques COTTEL.
Qualité : PRÉSIDENT

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL
Date : 25/06/2024
Qualité : PRÉSIDENT

Jean-Jacques COTTEL.